

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 2011 à 10 heures

Présidente : M^{me} Critchlow (Vice- Présidente). (Guyana)
Puis : M. Haniff (Président) (Malaisie)

SommairePoint 27 de l'ordre du jour: Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-52880X (F)

**Merci de recycler**

En l'absence de M. Hussein Haniff (Malaisie), M^{me} Critchlow (Guyana), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (suite)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite)** (A/66/124 et A/66/226)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (suite)** (A/66/62-E/2011/4, A/66/121, A/66/61-E/2011/3, A/66/128, A/66/129 et A/66/136)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite)** (A/66/173)

1. **M. Gálvez** (Chili), parlant au nom du Groupe de Rio, réaffirme le soutien du Groupe à l'action de la Commission du développement social et au travail qu'elle a entrepris en vue d'éliminer la pauvreté par de nouvelles stratégies et un engagement renforcé en faveur du développement social. L'État et la société doivent assurer l'intégration sociale et instaurer un ordre social équitable, démocratique, pluriethnique et multiculturel fondé sur la reconnaissance par tous de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement.

2. L'intégration sociale est un devoir moral et un enjeu d'efficacité économique, ainsi que l'expression d'un contrat social de solidarité et d'humanisme. De nouvelles mesures de large portée sont nécessaires pour assurer un développement inclusif et une répartition plus équitable des bienfaits de la croissance économique et pour améliorer l'accès de tous aux services de base en tant que moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion et de promouvoir l'intégration sociale. Le Groupe de Rio s'est félicité de l'adoption de la résolution 64/292 relative au droit fondamental à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

3. Étant donné les effets dommageables de la crise économique et financière mondiale, les gouvernements

doivent veiller à ce que l'aide au développement n'en pâtisse pas. Le Groupe de Rio souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que les institutions financières internationales et les gouvernements réduisent la dette sans imposer des conditions qui restreignent le pouvoir de prise de décision des pays, s'agissant en particulier des programmes sociaux, et à ce que les États bénéficiaires adoptent les mesures voulues pour réagir à la crise, notamment par la création d'emplois, et fassent en sorte que les groupes les plus touchés, notamment les jeunes et les personnes âgées, en récoltent les fruits. Les politiques publiques doivent continuer de garantir la protection de la dépense sociale de base en matière de santé et d'éducation. Les pays du Groupe de Rio appliquent diverses politiques de promotion du développement social, de stimulation de la croissance économique, de création d'emplois et de renforcement des programmes de lutte contre la pauvreté.

4. La communauté internationale doit continuer d'adopter des mesures d'ordre régional et multilatéral visant à surmonter la crise alimentaire et à atténuer ses effets sur les groupes les plus vulnérables, en mettant l'accent sur le développement rural et la production agricole. Il importe de se pencher sur les aspects sociaux de la crise, en particulier ses effets sur le pouvoir d'achat des travailleurs. De nouvelles formes de coopération et de solidarité internationales s'imposent pour éliminer la faim et la pauvreté, aider au renforcement des efforts nationaux, garantir l'accès à des denrées alimentaires riches en nutriments et instaurer un monde plus participatif et socialement inclusif.

5. Les pays développés doivent prendre les mesures voulues pour ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, continuer de réduire le fardeau de la dette, promouvoir les effets bénéfiques de l'investissement étranger direct pour le développement, élargir les transferts de technologie et améliorer l'architecture financière internationale afin de prévenir de nouvelles crises financières.

6. La coopération internationale, notamment l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement, ainsi que la coopération Sud-Sud, la coopération technique et le partage des meilleures pratiques, sont essentiels pour promouvoir le développement. Il est également capital de procéder

aux réformes nécessaires du système économique et financier.

7. C'est dans les pays en développement que l'augmentation du nombre des personnes âgées sera la plus forte, comme le signale le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/66/173). Les pays du Groupe de Rio ont assuré une promotion active de l'inclusion des personnes âgées grâce à des stratégies sociales à large assise. La communauté internationale doit accorder une plus grande attention à la question du vieillissement de la population, notamment par la promotion et la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, ainsi que par la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Dans ce contexte, le Groupe est résolument favorable à la création éventuelle de nouveaux mécanismes de promotion des droits des personnes âgées.

8. Les pays du Groupe de Rio approuvent le document final de la Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies transmissibles. Par ailleurs, les mesures nationales et internationales visant à favoriser l'emploi et à lutter contre la pauvreté doivent prendre en compte l'égalité, l'intégration sociale et l'inclusion de la perspective de l'égalité des sexes, le plein emploi des femmes étant essentiel pour parvenir à un niveau satisfaisant de développement économique et social.

9. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse les pays du Groupe de Rio ont fait un travail de promotion active dans les conférences régionales et internationales en rapport avec la jeunesse, notamment la Conférence mondiale de la jeunesse qui s'est tenue en août 2010 à Mexico et qui a fait sien le document final de la Réunion de haut niveau de l'ONU sur la jeunesse. La participation des jeunes aux programmes d'éducation de tous niveaux doit être assurée pour pouvoir édifier une société plus prospère, en les préparant à un emploi décent.

10. Les pays du Groupe de Rio soutiendront les initiatives nationales de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les principaux objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (2005-2014). Ils estiment que la Convention sur les droits des personnes handicapées est un instrument essentiel pour la promotion active de

la pleine intégration sociale, politique, économique et culturelle de ces personnes par l'incorporation des questions de handicap dans les programmes de développement.

11. Pour s'attaquer au phénomène universel des migrations, il faut du dialogue et de la coopération aux plans bilatéral, régional et international. Les droits de l'homme de tous les migrants doivent être garantis, et leur contribution économique et sociale reconnue, compte tenu du rôle essentiel que les migrations peuvent jouer dans le développement et la prospérité de tous les pays, de destination, d'origine ou de transit, par les talents d'une importance capitale dont disposent les migrants. À cet égard, le Groupe de Rio appelle l'attention sur le quatrième Forum mondial sur les migrations et le développement qui s'est tenu à Mexico en novembre 2010. La tendance croissante à faire de la migration une infraction pénale est profondément préoccupante, tout comme le fait que les politiques en matière de migrations n'intègrent pas les droits de l'homme.

12. Enfin, les pays du Groupe de Rio approuvent le point de vue selon lequel le caractère multidimensionnel de la pauvreté exige des stratégies nouvelles et efficaces qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement décidés au plan international, notamment les OMD. L'ONU et la communauté internationale doivent jouer un rôle plus actif en vue d'empêcher d'éventuels reculs et de soutenir les efforts faits par les pays en développement.

13. **M^{me} Simeonova** (Bulgarie), parlant à titre de déléguée de la jeunesse, dit que la Bulgarie a toujours accordé de l'importance aux questions relatives à la jeunesse et est l'un des rares pays dotés d'un programme qui permet aux jeunes de participer au plus haut niveau à la rédaction des résolutions relatives à la jeunesse. Tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une éducation correspondant à leurs aptitudes, leurs centres d'intérêt et leurs besoins, et la qualité de l'éducation doit être améliorée à l'échelle mondiale, parce que de nombreux jeunes achèvent leurs études sans avoir acquis les connaissances et les qualifications nécessaires et se retrouvent souvent au chômage. L'éducation favorise le développement mondial et devrait être une priorité pour tous les pays.

14. Le Gouvernement bulgare a adopté une politique nationale de l'éducation qui vise à accroître la scolarisation. Il est conscient que l'amélioration de la

qualité de l'éducation améliorerait la situation générale du pays et stimulerait son économie, ce qui serait un facteur de stabilité et ferait de la connaissance et de l'innovation le moteur de cette économie. Appelant l'attention sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse, l'intervenante fait remarquer que les jeunes sont influents et recèlent les moyens de transformer une nation. Ils doivent donc être inclus dans les processus nationaux de prise des décisions et leur vues doivent être prises en considération, en particulier pour les questions qui les touchent. Malheureusement, la plupart des gouvernements ignorent les jeunes lors de la préparation ou de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, si bien que de nombreux jeunes se sentent brimés, ce qui est souvent source de tensions au sein de la société et peu déboucher sur la violence et la criminalité. Il importe donc de les reconnaître en tant qu'individus compétents et puissants, capables de concevoir des solutions efficaces. En donnant aux jeunes la possibilité d'exprimer leur point de vue, on leur confère plus d'assurance, plus de conscience de leur devoir dans la société et un but dans la vie, les encourageant ainsi à devenir des membres actifs d'une société démocratique.

15. **M^{me} Lovtchinova** (Bulgarie), parlant à titre de déléguée de la jeunesse, dit que les progrès réalisés par la Bulgarie dans le perfectionnement de son programme de délégués de la jeunesse sont certes à noter mais qu'un surcroît d'effort s'impose pour régler les grands problèmes qui se posent aux jeunes dans le pays, notamment l'allongement de la période qui sépare la fin des études du premier emploi et l'inefficacité des centres scolaires d'orientation professionnelle. Ces problèmes pourraient être résolus par le développement des cours de formation pratique et des activités extrascolaires afin d'aider les jeunes à acquérir les qualifications sociales, professionnelles et technologiques exigées par le marché du travail et d'améliorer la communication entre le monde du travail et le secteur de l'éducation.

16. La lutte contre le chômage est l'une des grandes priorités du Gouvernement, comme en témoigne l'adoption d'une stratégie renouvelée en matière d'emploi pour 2008-2015 visant à accroître le taux global d'emploi, qui demeure peu satisfaisant notamment parmi les jeunes.

17. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays n'a pas été épargné par les effets préjudiciables de la crise économique et

financière mondiale du capitalisme, qui a renforcé la commercialisation des droits à la santé, à l'alimentation, au travail et à l'éducation et entravé la réalisation des objectifs internationaux de développement social, y compris les OMD et les objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Les peuples du monde subissent les effets de politiques impérialistes telles que la violation de la souveraineté des États, l'extermination de populations au nom des droits de l'homme, la destruction de cités historiques et le pillage des ressources naturelles des pays en développement. Contrairement au discours dominant, la pauvreté, la faim, la misère et les inégalités ne cessent en réalité de croître dans le monde.

18. Le développement social ne saurait se réaliser dans le cadre du modèle capitaliste actuel; il faut donc retrouver les modèles de la dimension sociale du développement pour aider à créer des formes nouvelles et participatives d'organisation humaine fondées sur la solidarité.

19. En dépit de la crise, le Gouvernement vénézuélien a maintenu la priorité accordée à l'investissement social dans le budget de l'État: en 2010, il a consacré à ce secteur plus de la moitié de ses recettes fiscales. Dans l'exercice de sa souveraineté et de son droit à l'autodétermination, il a opté pour une société dans laquelle la justice sociale règne, comme en témoignent, entre autres, le niveau élevé de l'indice de développement humain du pays, la diminution notable de la pauvreté extrême, l'importance du budget de la santé et le taux élevé d'accès à l'eau potable. La République bolivarienne a fait des progrès en matière d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités et elle s'est employée à élaborer de nouvelles politiques propres à démarginaliser les jeunes en particulier avec la création du Ministère du pouvoir du peuple pour la jeunesse. La famille est essentielle dans les politiques nationales de développement social, comme le montrent un certain nombre de programmes qui prennent en compte la valeur des tâches ménagères et fournissent une couverture de santé complète aux femmes et aux familles qui vivent dans la pauvreté extrême.

20. L'intervenant demande instamment aux États Membres de faciliter l'adoption de mesures efficaces au cours de la prochaine session de la Commission du développement social, afin de s'attaquer aux véritables problèmes qui entravent la réalisation du

développement social et le plein exercice des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

21. *M. Hussein Haniff (Malaisie), Président, prend la présidence.*

22. **M. El Farouq** (Maroc) juge d'une importance capitale que la communauté internationale se penche sur les effets directs et indirects de la crise financière mondiale, en lui apportant une réponse adéquate par le biais de la dimension sociale des politiques publiques. À cet égard, le Gouvernement marocain approuve les recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur la "Situation sociale dans le monde, 2011 : la crise sociale mondiale" (A/66/226) et la "Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale" (A/65/168). La création d'un système efficace et adéquat de protection sociale universelle est essentielle pour atténuer la vulnérabilité de certaines couches de la population qui vivent dans une situation d'incertitude financière et d'emploi précaire.

23. Le Gouvernement marocain a mis sur pied un comité de supervision stratégique consacré au développement social, au maintien de l'emploi, à l'amélioration de la trésorerie des entreprises touchées par les revers économiques et au soutien à la diversification des marchés dans divers secteurs de l'économie.

24. Parmi les mesures adoptées au plan national pour traiter des questions sociales, il convient de citer une initiative de développement humain qui, au cours de la période 2005-2010, a directement bénéficié à plus de cinq millions de personnes, notamment par des activités rémunératrices qui ont aidé à créer plus de 40 000 emplois. À l'horizon 2015, son fonctionnement doit être amélioré pour mieux lutter contre la pauvreté dans les zones rurales et l'exclusion sociale dans les zones urbaines, notamment par l'accès à de meilleurs services sociaux pour les groupes marginalisés.

25. S'agissant des travaux du Groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies sur le vieillissement, il conviendrait de prendre davantage en considération ses propositions sur un nouvel instrument international consacré au droit des personnes âgées et sur l'utilisation optimale des mécanismes existants, le but étant de renforcer la protection des droits fondamentaux de ces personnes. Il importe plus particulièrement de lutter contre la

discrimination dont souffrent les personnes âgées en matière d'emploi, d'accès à la santé, à l'éducation et aux services financiers et de prise des décisions. Le Gouvernement marocain accueille avec satisfaction le rapport sur les droits et la santé des personnes âgées que le Rapporteur spécial sur le droit de toute personne à jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale vient de présenter au Conseil des droits de l'homme. Les personnes âgées sont non pas un fardeau pour la société mais un atout, du fait de l'expérience et des connaissances qu'elles ont accumulées. Le Gouvernement marocain est en train d'établir une stratégie nationale pour les personnes âgées, reposant sur les recommandations du Plan d'action international sur le vieillissement et pratiquant une approche participative. Il importe également de se pencher sur la situation des immigrants âgés dans les pays d'origine et de destination, afin de protéger leurs droits et de pourvoir à leurs besoins. Les États doivent s'efforcer ensemble de faire en sorte que la mondialisation aille de pair avec le développement social et la croissance économique.

26. **M^{me} Mareková** (Slovaquie), parlant à titre de déléguée de la jeunesse, dit qu'au plan international, on prête certes beaucoup d'attention à la question de l'éducation mais l'on s'intéressait bien peu à l'éducation des minorités en particulier, alors même que leur éducation est essentielle pour la préservation de leur patrimoine culturel, de leurs langues et de leurs traditions. L'éducation des minorités doit être inclusive et culturellement appropriée pour prévenir les conflits entre les populations majoritaires et minoritaires, lutter contre la xénophobie et réduire la marginalisation, atténuant ainsi le risque que des jeunes membres des minorités recourent à la violence, phénomène qui se développe en Europe.

27. Les Roms sont l'une des minorités ethniques les plus importantes en Slovaquie et dans l'ensemble de l'Europe. La question de leur éducation à non seulement des effets sur les pays dans lesquels ils vivent mais également des effets transfrontières qui en font un sujet pressant de préoccupation au plan international. L'objectif du cycle primaire complet pour tous à l'horizon 2015 sera certes officiellement atteint en Europe mais il ne s'agit en réalité que des groupes majoritaires et cet objectif sera loin d'être atteint pour un nombre considérable d'enfants roms en Europe. Conscient de l'urgente nécessité de s'attaquer à ces problèmes parmi d'autres, le Gouvernement

slovaque a élaboré une stratégie de règlement des problèmes relatifs aux Roms, en privilégiant notamment l'accès à l'éducation des enfants roms et l'élimination de l'éducation séparée, pratique par laquelle les enfants roms recevaient une éducation de moindre qualité dans des établissements pour enfants handicapés mentaux. L'intervenante demande instamment à la communauté internationale de prendre des mesures sur cette question urgente de l'éducation des minorités, le Gouvernement slovaque ne pouvant à lui seul régler efficacement ce problème complexe. Il conviendrait à cet égard de mettre en place une structure internationale qui permettrait aux États d'échanger des informations et des données d'expériences concernant l'éducation des minorités, en axant cet effort sur l'éducation tant formelle qu'informelle pour assurer l'insertion complète des minorités dans la société.

28. **M. Shin Dong-ik** (République de Corée) dit que pour faire face à la crise sociale mondiale et atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995, il est essentiel de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté extrême dans le monde, en particulier par le développement de l'emploi. À cet effet, le Gouvernement coréen envisage une expansion importante d'ici à 2012 des groupes cibles bénéficiant d'un soutien intensif sous forme de possibilités d'emploi et de formation à l'entrepreneuriat. La protection sociale joue également un rôle clef, aussi le Gouvernement coréen a-t-il notablement accru le budget correspondant, contribuant ainsi au renforcement des services de protection sociale conçus pour les groupes sociaux marginalisés.

29. Une attention particulière doit être accordée à des groupes vulnérables tels que les handicapés et les personnes âgées. Dans ce cadre, le Gouvernement coréen déploie des efforts soutenus en vue de mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment par l'adoption en 2010 d'une loi sur les pensions qui leur sont versées en vue d'améliorer leur bien-être et leur insertion sociale par une pension mensuelle indexée sur le degré de handicap et le niveau de revenu. Il a aussi promulgué une loi sur la discrimination contre les personnes handicapées, qui comporte des voies de recours et dont l'application est suivie de près.

30. Il importe également de considérer les personnes âgées en tant que groupe marginalisé. À ce propos, l'intervenante se félicite du rapport du Secrétaire

général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui peut servir de référence pour les nombreux pays qui s'efforcent de faire face au problème du vieillissement qui commence à se poser. Le Gouvernement coréen a mis au point et commencé d'appliquer un certain nombre d'initiatives portant notamment sur une pension de base versée à 70 % des personnes âgées de plus de 65 ans et un système d'assurance-maladie à long terme qui vient en particulier en aide aux personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer. Par ailleurs, dans le cadre d'un nouveau plan quinquennal (2011-2015) sur le vieillissement de la société, plus de 300 000 emplois seront créés à l'intention des enfants du baby-boom aujourd'hui à la retraite et les infrastructures appropriées seront agrandies pour aider les personnes âgées à s'adonner au bénévolat ou à des activités de loisirs.

31. **M^{me} Ahn Lee-seul** (République de Corée), parlant à titre de déléguée de la jeunesse, dit que des efforts devraient être consacrés à réduire l'écart entre les différentes strates socioéconomiques de la société et à l'intérieur de celles-ci, l'éducation pouvant jouer un rôle clé à cet effet. Améliorer l'accès des jeunes à l'éducation les aiderait non seulement sur le plan des possibilités d'emploi mais également à sortir de l'état de pauvreté dans lequel ils pourraient se trouver. Dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement coréen pour venir en aide aux étudiants à faible revenu, des cours sont dispensés gratuitement à ces derniers, par le biais de la radio et de la télévision de service public, pour les aider à préparer les examens d'entrée à l'université. Des enseignements de qualité sont également assurés par les écoles publiques dans le cadre des programmes scolaires ordinaires. Ce type de soutien gratuit est bénéfique pour les étudiants issus de milieux économiques défavorisés ou de zones rurales.

32. Il importe également de redoubler d'efforts en matière de protection et de promotion des droits fondamentaux des personnes d'origines culturelles différentes, en leur offrant des services éducatifs supplémentaires. Pour faire face à la forte croissance de la population immigrée, le Gouvernement coréen a pris un certain nombre de mesures consistant, par exemple, à dispenser des cours de coréen aux épouses d'immigrants. La fourniture d'un appui suffisant aux groupes socialement vulnérables contribuera à favoriser le développement social aux niveaux individuel, national et mondial.

33. **M. Bacin** (Roumanie), parlant à titre de délégué de la jeunesse, dit que la participation active, l'emploi et l'éducation des jeunes sont nécessaires dans toutes les sociétés. Avec leur capacité d'innovation et leur adhésion enthousiaste au changement, les jeunes sont tout à fait capables de régler certains des problèmes les plus complexes du monde d'aujourd'hui. Comme le constate la stratégie de la jeunesse de l'Union européenne, l'intervention de la jeunesse est non seulement souhaitable mais également nécessaire à l'instauration d'un meilleur environnement social, politique et économique qui serait bénéfique pour tous. Pour encourager la participation de la jeunesse, il faut commencer par la formation et la consultation, afin de renforcer la confiance tant des jeunes que des institutions compétentes et poser les fondements d'un puissant partenariat.

34. La participation de la jeunesse est certes en augmentation en Roumanie mais seul un faible pourcentage de jeunes s'adonne à des activités de volontariat. Il faut donc exhorter les jeunes à s'engager dans les programmes nationaux, régionaux ou internationaux qui visent à améliorer leur condition sociale.

35. **M^{me} Năstase** (Roumanie), parlant à titre de déléguée de la jeunesse, estime qu'il ne suffit pas de discuter de l'emploi des jeunes dans des débats, il faut agir, en particulier en assurant un accès suffisant à l'éducation et à la formation, conformément aux exigences d'un marché du travail complexe. Il faut donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle dans le cadre de stages et d'une participation active aux activités d'organisations non-gouvernementales de la jeunesse, en complément à leur éducation et en fonction des exigences du moment.

36. Afin de lutter contre le chômage des jeunes dans le pays, le Gouvernement roumain a adopté une nouvelle loi qui encourage et facilite la création de petites et moyennes entreprises par les jeunes. Par ailleurs, diverses entreprises privées établissent des partenariats avec les universités et les organisations non-gouvernementales pour offrir des stages aux jeunes. Il importe de renforcer les services d'orientation professionnelle au niveau des études secondaires et universitaires, et de continuer de consolider les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations non-gouvernementales. Les aspects bénéfiques de l'éducation non formelle et du volontariat doivent

également être considérés comme un élément de la solution. Tous les États Membres sont exhortés à continuer de s'efforcer d'améliorer la situation des jeunes afin qu'ils puissent continuer de mettre en valeur leurs qualifications, réaliser leur potentiel et participer activement à l'instauration d'une société meilleure.

37. **M. Ruiz** (Colombie) dit que l'une des priorités du gouvernement de son pays en matière de développement social consiste, outre la réalisation des OMD, à lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales. Le Gouvernement colombien a fait des progrès notables dans ce domaine, s'agissant en particulier de l'accès de tous à l'enseignement primaire et de l'amélioration de l'égalité entre les sexes, et il peut se targuer de certaines réalisations en matière de santé, notamment une réduction importante du taux de mortalité infantile, une amélioration des soins en maternité et une diminution de la mortalité par cancer du col de l'utérus. La Constitution colombienne de 1991 énonce un ensemble complet de droits des citoyens en vertu desquels l'État est tenu d'assurer progressivement le bien-être et le développement de sa population. Par ailleurs, l'économie du pays est en phase de croissance en dépit de la crise économique et financière mondiale. Le produit intérieur brut (PIB) devrait avoir augmenté de plus de 6 % à la fin de 2011. Cette politique sociale continue néanmoins de buter sur de grandes difficultés, concernant notamment la pauvreté, les inégalités et le fort taux d'emploi dans le secteur informel.

38. Le Gouvernement colombien s'est doté d'un plan national de développement visant à surmonter ces difficultés en mettant l'accent sur le renforcement de la protection sociale et la création d'emplois, afin que les petites et moyennes entreprises puissent s'insérer dans le secteur formel de l'économie et favoriser l'emploi, celui des jeunes en particulier. Considérant ces difficultés, il importe que le système des Nations Unies veille à la cohérence des actions de tous ses organismes pour permettre des interventions durables et efficaces.

39. Le Gouvernement colombien s'emploie à faire en sorte que l'intégration de l'égalité des sexes et la politique de la jeunesse couvrent l'ensemble des secteurs de l'économie et à mettre en œuvre les programmes de développement des groupes ethniques, le système national de protection des personnes handicapées, les programmes axés sur l'enfance et la politique relative aux personnes âgées, l'accent étant

plus particulièrement mis sur les groupes économiquement et socialement vulnérables. Toucher ces groupes demeure très problématique, surtout parce que les inégalités subsistent dans les pays à revenu intermédiaire tels que la Colombie. L'heure est venue de revoir les modèles de développement social afin de relier les volets social, économique et environnemental pour mieux répondre à des besoins mondiaux. Conformément aux lignes directrices établies par le Sommet mondial pour le développement social, le Gouvernement colombien pousse à la multiplication des liens entre développement économique et développement social afin de susciter des capacités de création de revenus et d'entreprises de manière productive et efficace tout en assurant le développement humain et en préservant le tissu social.

40. **M^{me} Heshiki** (Japon) dit que la création de possibilités d'emploi plus nombreuses est indispensable pour l'élimination de la pauvreté. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs internationaux en matière de développement social et créer un environnement propice à l'élimination de la discrimination et des obstacles sociaux aux progrès de l'intégration sociale des groupes vulnérables tels que les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

41. Les efforts faits par le Japon pour protéger les groupes vulnérables ont notamment consisté à signer la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à mettre en place un mécanisme grâce auquel leurs points de vue sont entendus et pris en compte dans les politiques nationales, ce qui correspond aux "accommodements raisonnables" introduits par la Convention. Une loi modifiée en faveur des personnes handicapées, approuvée en juillet 2011, permettra de créer dans un an au plus tard une commission chargée de superviser la mise en œuvre et le suivi des mesures pertinentes.

42. Sur la question de la jeunesse, il faut reconnaître que, partout dans le monde, l'emploi des jeunes contribue à la stabilité sociale, au développement social et à l'élimination de la pauvreté. Pour faire face au problème du vieillissement rapide de la société japonaise, à savoir que plus de 20 % de la population est âgé de plus de 65 ans, le Gouvernement japonais met en œuvre des mesures détaillées dans le cadre de deux nouvelles lois et continue de favoriser la création de possibilités d'emploi et de faciliter le fonctionnement d'un système public de retraite fiable

et la réforme de l'assurance-maladie pour les personnes âgées.

43. Le Gouvernement japonais a favorisé la création de possibilités de volontariat pour les jeunes et les personnes âgées et, à cet égard, il a présenté à la Commission, conjointement avec le Gouvernement brésilien, un projet de résolution sur le 10^e anniversaire de l'Année internationale des volontaires, dans lequel l'accent est mis sur la nécessité de promouvoir toutes les formes de volontariat en faveur de toutes les couches de la société, des groupes vulnérables en particulier.

44. **M. Wang Min** (Chine) se félicite du travail entrepris par l'ONU depuis quelques années pour promouvoir le développement social. Il faudra poursuivre la mise en œuvre du document final de la Commission du développement social et du Plan d'action internationale de Madrid sur le vieillissement afin de favoriser le respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et accorder la priorité à la mise en œuvre des documents finals plus récents sur la jeunesse, la santé et l'éducation. L'ONU devrait en fait prêter davantage attention aux questions de développement social et les gouvernements devraient en faire de même, en particulier dans la période actuelle de sortie de crise. Les gouvernements devraient avant tout veiller à ce que la promotion de l'emploi et l'amélioration des moyens de subsistance fassent l'objet de stratégies à long terme. Le développement social est le moteur du progrès et le règlement de la crise économique ne devrait pas se faire à ses dépens.

45. Le soutien aux pays en développement devrait être porté à une plus grande échelle, même si la prudence s'impose s'agissant des conditions dont l'aide serait assortie. Les pays développés devraient honorer de bonne foi leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Dans l'intervalle, les pays en développement devraient élargir et approfondir la coopération Sud-Sud. La Chine, pour sa part, est attachée à une approche du développement axée sur la population, globale, coordonnée et durable, notamment par un système d'assurance-maladie de base pour les habitants des zones urbaines et l'éducation universelle, gratuite et obligatoire. Parallèlement, le Gouvernement chinois fournit toute l'assistance possible aux autres pays en développement, dans des domaines du développement social tels que l'infrastructure publique,

l'enseignement primaire et les soins de santé, et il continuera, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, à aider à la promotion du développement social et à l'amélioration des moyens de subsistance.

46. **M. Kamau** (Kenya) dit que la nécessité de retirer des ressources au développement social pour faire face à des crises mondiales, telles que la sécheresse et la famine que connaît actuellement la Corne de l'Afrique, a notablement freiné la réalisation par les pays de leurs objectifs sociaux et économiques. Le danger tient au fait que, dans une situation de baisse des revenus, d'application de mesures d'austérité, de hausse du chômage et de coupures budgétaires, l'exclusion des membres vulnérables de la société risque de devenir la règle. La communauté internationale doit donc amortir cet effet pour les pays en développement les plus fragiles. Le Gouvernement kenyan a pris des mesures à cet effet pour préserver l'économie du pays par, entre autres, des transferts pécuniaires aux personnes âgées et des subventions pour les produits alimentaires essentiels.

47. Au cours des 20 années précédentes, les entrées massives de réfugiés de guerre somaliens au Kenya ont mis à rude épreuve le fonctionnement des services sociaux et la sécurité. Il y a un lien évident entre la situation des réfugiés au Kenya et le développement économique, la dégradation de l'environnement et la sécurité, ces problèmes étant exacerbés par la sécheresse et la famine actuelles. À ce propos, un surcroît d'aide humanitaire sera nécessaire pour que le Kenya puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et atténuer les souffrances des réfugiés qu'il accueille.

48. Les mesures d'austérité prises par les pays développés sont certes populaires à l'intérieur de ces pays et économiquement logiques sur le court terme mais au bout du compte, elles compromettent la progression actuelle vers la réalisation des objectifs de développement social.

49. La jeunesse kenyane constitue une ressource nationale et un facteur de développement importants. Des problèmes tels que l'exclusion sociale, le chômage et l'analphabétisme entravent le dialogue avec la jeunesse et doivent être affrontés. Par ailleurs, des institutions de gouvernance inclusives et responsables, intégrant les politiques économiques et sociales, sont d'une importance fondamentale pour l'instauration d'une société équitable. À cette fin, la constitution

kényane consacre le principe de la répartition équitable des ressources nationales par un système de gouvernance qui privilégie l'action en direction des régions et populations marginalisées.

50. Les mesures prises par le Gouvernement kenyan pour promouvoir l'intégration sociale portent notamment sur les exonérations fiscales, les matériels et installations qui améliorent les conditions de vie des personnes handicapées, les transferts monétaires aux ménages ayant à leur tête une personne âgée et les fonds de développement des entreprises accordés aux femmes et aux jeunes pour encourager la création d'entreprises et le travail indépendant. La mise en œuvre du plan dit « Vision 2030 » a mis le pays sur la voie d'un développement économique inclusif. Il faudra néanmoins donner plus d'ampleur aux programmes économiques et sociaux pour pourvoir aux besoins de toute la population. L'intervenant exhorte la communauté internationale à poursuivre collectivement la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

51. **M^{me} De** (Inde), qualifiant la crise économique et financière mondiale et ses séquelles d'obstacles majeurs à la poursuite des progrès vers le développement social, dit que son pays a pour objectif de promouvoir une croissance inclusive et équitable qui soit bénéfique à toutes les couches de la société. Les initiatives gouvernementales à cet égard comprennent notamment un dispositif d'emploi rural qui garantit aux ménages des zones rurales 100 jours de travail par an. L'Inde considère également l'éducation comme étant essentielle pour le développement social et elle s'est donné pour objectif d'assurer l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, en sus des campagnes d'alphabétisation des femmes et de l'amélioration de l'accès des enfants handicapés à l'éducation.

52. L'Inde, étant l'un des premiers pays à signer et ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dispose d'un cadre constitutionnel et juridique complet concernant l'assistance à cette catégorie de la population, y compris une politique nationale facilitant les soins médicaux et la réadaptation et une initiative de discrimination positive en matière d'emploi. En ce qui concerne les personnes âgées, l'Inde s'est employée à améliorer la qualité de la vie pour ces personnes en leur fournissant des services

de base dans le cadre d'une politique nationale qui leur est consacrée et de la législation connexe. Pour conclure, l'intervenant exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour transformer les aspirations au développement économique et social en une réalité mondiale.

53. **M. Khan** (Indonésie) dit que le gouvernement de son pays est conscient qu'il est impossible de parvenir au développement social sans une économie prospère. Grâce à une croissance économique soutenue, l'Indonésie a pu continuer de réaliser ses objectifs de développement social mais elle est actuellement forcée de revoir à la baisse certaines de ses projections. Afin de protéger les gains économiques et sociaux réalisés, la politique de développement pour tous adoptée par le Gouvernement indonésien combine des politiques financières, monétaires et budgétaires. Un plan gouvernemental d'accélération et d'expansion de la croissance économique vise à remédier aux disparités qui entravent la marche de l'Indonésie vers la réalisation des OMD et des objectifs définis dans la Déclaration de Copenhague.

54. Les investissements sociaux continueront d'être inscrits dans les politiques de développement de l'Indonésie. Des mesures d'ordre financier ont été mises en œuvre pour lutter contre l'inflation et stabiliser les prix des produits alimentaires et protéger ainsi les ménages pauvres. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, les crédits alloués au secteur agricole sont toujours en augmentation. Le Gouvernement indonésien favorise aussi l'accès des ménages pauvres à la formation et aux ressources économiques, conformément à la priorité accordée à l'autonomisation de la famille et des groupes les plus touchés par l'insécurité économique. L'Indonésie s'emploie aussi à créer davantage d'emplois, pour les jeunes en particulier, et continuera d'affecter 20 % de son budget à l'éducation. Des programmes d'assistance et de protection sociales, l'assurance-maladie pour les pauvres notamment, ont été mis en place et des initiatives sont en cours pour améliorer l'accès aux soins de santé. Par ailleurs, des lois, des règlements et des politiques sont adoptés pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des personnes âgées. Enfin, le Parlement indonésien est en train d'examiner la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'intervenant préconise la poursuite des partenariats avec toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, pour faire face

aux conséquences sociales des crises économiques mondiales.

55. **M^{me} Sodov** (Mongolie), réaffirmant l'engagement de son pays à réaliser les OMD d'ici à 2015, dit que 66 % des objectifs propres à la Mongolie ont été atteints ou le seront très probablement à cet horizon. La durabilité et l'égalité entre les sexes demeurent des difficultés importantes, qui exigent des interventions ciblées et un surcroît d'efforts.

56. Consciente que les qualifications professionnelles insuffisantes et les forts taux de chômage demeurent un problème important pour les jeunes, catégories de la population qui a toujours été au centre des politiques gouvernementales, la Mongolie a déclaré 2011 Année de la promotion de l'emploi, celui des jeunes en particulier.

57. Considérant l'importance croissante des coopératives dans la promotion du développement socio-économique, l'Assemblée générale a proclamé 2012 Année internationale des coopératives. Le Gouvernement mongol a créé un comité national composé de représentants des ministères compétents, des coopératives et d'autres parties prenantes pour préparer sa célébration. À cet égard, la Mongolie espère que tous les États Membres participeront au lancement de cette manifestation à la fin du mois et que le projet de résolution sur les coopératif et le développement social, que la délégation mongole présentera pour adoption par la Commission, recueillera leur soutien.

58. **M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) dit que le Gouvernement vietnamien s'emploie résolument à maintenir un équilibre entre la croissance économique et le développement social, en particulier au cours des quelques années précédentes qui ont été marquées par les effets dommageables des crises financières. Il en est résulté que le PIB a été multiplié par trois entre 2000 et 2010 et que le taux de pauvreté est passé de 22 % en 2005 à 9,45 % en 2010. Par ailleurs, des améliorations de la qualité de la vie sont à noter dans divers domaines, qui vont des soins de santé et de la nutrition à l'égalité entre les sexes. Le Vietnam a atteint la plupart des OMD avant l'année butoir de 2015, avec le précieux soutien des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement.

59. Il reste néanmoins au Vietnam à surmonter un certain nombre de difficultés pour maintenir son rythme de développement. Le Vietnam étant l'un des

pays les plus durement touchés par le changement climatique, son incapacité à atténuer les effets de ce changement et à s'y adapter serait un sérieux revers et compromettrait la réalisation des objectifs restants. Le Gouvernement vietnamien a formulé des stratégies de développement socioéconomique et de sécurité sociale, entre autres domaines, pour répondre à la demande populaire d'amélioration de l'éducation et des services de santé.

60. Les pays en développement ne sont pas à l'origine des crises financières mais leurs peuples et leurs économies sont particulièrement vulnérables aux aléas de l'économie mondiale, d'où la nécessité de les aider à surmonter leurs difficultés sur la voie du développement social. Pour conclure, l'intervenant réitère l'attachement du Vietnam à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague, ainsi qu'aux initiatives de développement social adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire.

61. **M. Giorgio** (Érythrée) dit que la multiplication des crises a rendu de plus en plus difficile la réalisation par les pays des objectifs qu'ils se sont assigné. Les objectifs de développement social transcendent certes les frontières nationales mais les pays doivent demeurer résolus à réaliser un progrès social soutenu en concevant des initiatives adaptées à la situation de chaque pays.

62. L'Érythrée considère les jeunes comme le principal moteur du changement, et elle les associe aux efforts nationaux de lutte contre les causes profondes de la pauvreté et du sous-développement et investit dans l'éducation universelle gratuite. Les politiques de développement du pays, qui sont étroitement liées aux OMD, ont permis d'étendre la portée des services sociaux de base, en particulier vers les zones rurales où ces services étaient soit limités soit inexistantes.

63. Une politique sociale structurée par la justice et la cohésion sociale a mis le pays en mesure de réaliser certains des objectifs sociaux, notamment la réduction de la mortalité maternelle et infantile et la diminution de l'incidence du VIH/sida. Par ailleurs, l'espérance de vie moyenne est passée de 52 ans en 1995 à près de 60 ans en 2008. L'Érythrée a renouvelé son engagement à atteindre tous les OMD, tâche combien difficile, en formulant un plan de développement sur cinq ans dont les objectifs sont, à parts égales, l'élimination de la pauvreté, l'accélération de l'accès à

l'éducation et la promotion de la solidarité et de l'harmonie sociale entre les différents groupes ethniques.

64. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) dit que son pays a entamé une nouvelle phase de développement social caractérisée par l'expansion des services sociaux à l'intérieur et une coopération internationale accrue dans divers domaines à l'extérieur. Par ailleurs, un programme national détaillé de développement social vise à améliorer le niveau de vie de tous les citoyens et à résoudre les difficultés rencontrées par les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les femmes. Partant de ses convictions morales et religieuses, le Gouvernement du Qatar est pleinement résolu à promouvoir les droits de l'homme, la justice sociale et les valeurs et pratiques qui assurent la cohésion sociale.

65. S'agissant du Programme d'action mondial pour la jeunesse, il conviendrait de favoriser le renforcement des capacités et d'examiner et évaluer ses réalisations et les obstacles à sa bonne mise en œuvre à tous les niveaux. Le Qatar attache une grande importance à l'Année internationale de la jeunesse, comme en témoignent les activités de ses différentes institutions sportives, culturelles et sociales de la jeunesse.

66. Le Gouvernement du Qatar s'emploie à faire en sorte que les personnes âgées jouissent de leurs droits ainsi que d'une vie décente. Il soutient les efforts du Programme des Nations Unies sur le vieillissement, qui exigent le soutien continu des États Membres. Les divergences apparemment insolubles sur la question de la famille ne devraient pas empêcher ces derniers de trouver un terrain d'entente.

67. Convaincu que le développement social est la clé de voûte d'une société saine, le Gouvernement du Qatar a inauguré le plan dit « Vision nationale 2030 », qui définit des objectifs économiques, sociaux et humains spécifiques dont la réalisation ferait du Qatar un pays développé, apte à garantir une vie décente à ses habitants, conformément à leurs aspirations et leurs ambitions.

68. **M. Archondo** (Bolivie) dit que la stratégie de développement de son gouvernement promeut l'idée du "bien vivre", notion qui prend sa source dans les cultures autochtones du pays et repose sur la solidarité entre les peuples et l'utilisation des ressources naturelles en harmonie avec la nature. Cette philosophie a inspiré le Plan national de

développement qui vise à promouvoir une Bolivie digne, démocratique, productive et souveraine. Le “bien vivre” signifie davantage que la simple amélioration des conditions de vie. Son but ultime est d’assurer l’égalité des chances pour tous au lieu d’aider une minorité qui vit aux dépens du plus grand nombre. À cet effet, les pouvoirs publics ont été renforcés dans leur rôle de garant des droits et du bien-être collectif. La nouvelle constitution réaffirme les droits fondamentaux à la vie, à l’alimentation, à un travail décent et à l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement, entre autres services de base qui ne doivent pas être sous-traités ou privatisés. Le Gouvernement bolivien a appuyé la résolution 64/292 de l’Assemblée générale et se félicite de l’adoption par le Conseil des droits de l’homme de sa résolution 15/9 relatives au droit à l’eau et à l’assainissement, qui représentent deux mesures importantes pour améliorer la situation des millions de personnes qui sont toujours privées d’un accès suffisant à l’eau potable.

69. Le Gouvernement bolivien s’efforce de fournir des soins de santé à tous ses citoyens. Ces nouvelles politiques ont contribué à l’élimination de l’analphabétisme, à la construction de logements décentes et au transfert des droits de propriété de terres agricoles aux groupes vulnérables, en particulier les populations autochtones et les femmes. Les activités d’inclusion sociale visent à intégrer les personnes handicapées à la vie économique, politique et sociale. En outre, des garanties constitutionnelles ont été prévues pour assurer la participation des jeunes au développement et le droit des personnes âgées à la qualité de la vie. La nationalisation du secteur des hydrocarbures a permis de verser une pension à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans et le système de sécurité sociale est en cours de modification pour conférer protection et soins aux personnes âgées.

70. Les multiples crises mondiales sont sources de grandes difficultés pour la réalisation d’une “société pour tous” et imposent la coopération internationale, l’assistance technique et le transfert de technologie. Le système des Nations Unies, pour sa part, a un rôle capital à jouer à l’appui des politiques nationales et des objectifs de la Déclaration et du Programme d’action de Copenhague.

71. **M^{me} Prorok** (Ukraine) dit que son gouvernement se félicite des résultats des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission du développement social, qui fournissent un cadre pour

des actions concrètes propres à assurer l’insertion sociale de tous, en particulier des jeunes, des handicapés, des personnes âgées et des familles. La priorité accordée à l’élimination de la pauvreté par la Commission a constitué une réaction importante à la crise économique mondiale actuelle. Au plan national, le Gouvernement ukrainien est conscient que des mesures financières urgentes doivent être adoptées en même temps que des stratégies de développement socio-économique à long terme, afin d’assurer une croissance soutenue, de créer des emplois et d’améliorer les niveaux de vie. Le programme national d’élimination de la pauvreté pour 2010-2015 comporte un volet de développement social. La réduction du chômage est aussi une grande priorité, pour laquelle le Gouvernement sollicite la coopération de l’Organisation internationale du Travail et de son programme de pays pour un travail décent. La participation des jeunes à l’élaboration des politiques économiques et sociales et le dialogue avec les syndicats constitueront un autre aspect important pour l’amélioration de la croissance économique.

72. Au plan international, le Gouvernement ukrainien a pris note des recommandations issues de la récente réunion de haut niveau célébrant l’Année internationale de la jeunesse et il se félicite de la proclamation de 2012 Année internationale des coopératives, ce qui permettra de mieux faire connaître le rôle que ces entreprises jouent dans la réalisation des objectifs de développement, y compris les OMD. La quatrième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées a constitué une étape positive vers la pleine intégration de ces personnes à l’agenda mondial du développement. L’Ukraine demeure profondément attachée à la coopération internationale en vue d’assurer le développement durable et l’intégration sociale pour tous.

73. **M^{me} Nyamudeza** (Zimbabwe) dit que la question du développement social couvre les droits et les besoins humains les plus fondamentaux. Au Zimbabwe, l’impact de la crise économique et financière mondiale a été aggravé par les sanctions économiques imposées par l’Union européenne, les États-Unis et leurs alliés, qui ont ralenti encore plus la croissance et accru la pauvreté dans le pays. L’incidence des maladies transmissibles et non transmissibles est en augmentation tandis que les effets du changement climatique font des ravages dans l’économie à base

agricole du pays. La mise en œuvre des politiques nationales de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la lutte contre la pauvreté a souffert de cette situation. Le Gouvernement du Zimbabwe se félicite donc des résultats de plusieurs manifestations de haut niveau organisées au cours de l'année écoulée pour susciter la volonté politique et les ressources nécessaires en vue de pourvoir aux besoins des populations pauvres et vulnérables dans le monde.

74. Conscient que les handicapés, les personnes âgées et les jeunes sont les plus touchés par les effets des problèmes socioéconomiques, le Gouvernement du Zimbabwe sera bientôt partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et s'engage à continuer de participer dans le cadre de l'ONU aux délibérations portant sur l'amélioration de la situation des personnes âgées. La jeunesse est depuis longtemps une priorité du Gouvernement et des politiques nationales ont permis d'assurer la participation des jeunes à la vie économique, sociale et politique du pays. Le chômage demeure un problème critique pour les jeunes aussi la communauté internationale est-elle instamment appelée à élaborer un cadre mondial pour le développement de la jeunesse comportant un plan d'action, des engagements assortis de délais et des ressources suffisantes. Le Gouvernement du Zimbabwe condamne l'exploitation des jeunes en particulier dans des États petits et faibles, dans le but de provoquer des troubles sociaux à des fins politiques malveillantes d'inspiration étrangère, et il continuera de s'opposer à ceux qui voudraient reproduire de tels agissements au Zimbabwe.

75. Au Zimbabwe, la société air vénère la famille traditionnelle reconnue par la communauté internationale, et non les diverses interprétations de la famille qui commencent à circuler. La famille est la composante la plus fondamentale de l'humanité, qui inculque des valeurs et apporte un soutien à l'individu à tous les stades de la vie. L'intervenante exhorte la communauté internationale à établir un plan d'action visant à renforcer le rôle de la famille dans le développement. Le Gouvernement du Zimbabwe, pour sa part, a entrepris de définir les moyens appropriés de célébrer le 20^e anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014.

76. La réalisation des OMD est la voie vers la réalisation du développement social, qui exige une augmentation de l'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct dans les pays en

développement. Les efforts des pays doivent être complétés par des interventions internationales telles que l'annulation de la dette pour les pays qui souffrent d'un déficit alimentaire et le transfert des technologies en vue d'atténuer les effets du changement climatique. Le principe des responsabilités communes et des actions différenciées doit guider les programmes de développement pour faire en sorte que la maîtrise nationale des politiques soit soutenue par des partenariats mondiaux.

77. **M. Almosawy** (Iraq) dit que la justice sociale est l'une des principales priorités de son gouvernement, d'où l'importance que ce dernier attache à la réalisation du développement social. L'Iraq s'efforce de mettre en place un environnement favorable à la stabilité et à la paix sur l'ensemble du territoire national en tant que préalable à un développement social durable. Rappelant le legs de la tyrannie, de la guerre et des sanctions économiques dans l'histoire récente de l'Iraq, l'intervenant souligne que son pays vit actuellement une période de transition difficile du fait des multiples problèmes du passage du socialisme à une économie de marché et les menaces sécuritaires créées par les attentats terroristes qui prennent souvent pour cible les infrastructures du pays.

78. Le plan quinquennal du Gouvernement iraquien vise à déclencher une reprise économique, industrielle et agricole en encourageant l'investissement, en créant des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, et en rénovant l'industrie iraquienne. Les mesures concrètes à cet effet consistent notamment à accorder des prêts bonifiés et des subventions aux spécialistes et aux entrepreneurs, à fournir aux agriculteurs des semences, des engrais et du combustible gratuits et à acheter leurs récoltes à des tarifs préférentiels, et à mener une campagne ambitieuse de construction de 10 millions de logements sur 10 ans, ce qui aura pour avantage supplémentaire de mettre au travail des milliers d'Iraqiens.

79. Du fait de son attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux dispositions de sa propre constitution relatives à la protection sociale, l'Iraq s'efforce d'édifier une société intégrée dans laquelle toutes les ressources et les capacités humaines seraient mises au service du développement social. Les initiatives à cet effet consistent notamment à organiser les migrations de main-d'œuvre étrangère dans le pays, conformément aux instruments internationaux auxquels Iraq est partie, à régler les problèmes d'emploi

et de chômage déguisé, par des travaux productifs, et à freiner l'exode rural en améliorant les services destinés aux habitants des zones rurales.

80. L'intervenant exprime des remerciements pour l'aide fournie à l'Iraq par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et d'autres pays amis, aux côtés d'organisations internationales et non-gouvernementales, dans des domaines tels que les services consultatifs et la réduction de la dette. L'Iraq souhaite une coopération productive avec la communauté internationale dans la passe difficile qu'il traverse, et espère obtenir une assistance pour la levée des restrictions en vertu du Chapitre VII, qui entravent la réalisation du développement social, l'Iraq ne constituant plus une menace à la paix et la sécurité internationales.

81. **M. Shukri** (Soudan) dit que des efforts concertés au plan international sont nécessaires pour renforcer le cadre mis en place par le Sommet de Copenhague en 1995 et atteindre les objectifs de développement social qui y sont énoncés, compte tenu en particulier des obstacles créés par les crises économiques et financières mondiales et le changement climatique, entre autres difficultés. Les pays donateurs doivent aussi fournir l'aide au développement nécessaire et achever l'annulation des dettes qui font obstacle aux grands projets de développement dans les pays en développement, imposent à ces derniers un fardeau croissant et entravent leur marche vers le développement et la stabilité.

82. La paix, élément fondamental pour toute société stable et intégrée, est advenue parce que le Gouvernement soudanais a honoré tous ses engagements au titre de l'Accord de paix global qu'il a signé en 2005 et en vertu duquel il a accepté le résultat d'un référendum sur le statut du Soudan du Sud et a coopéré à la pose des fondements de ce nouvel État. Le Soudan a également signé un accord visant à instaurer la paix et la sécurité au Darfour.

83. Le plan national de lutte contre la pauvreté au Soudan comporte une série de mesures précises portant notamment sur l'expansion de l'enseignement primaire universel, l'aide à la recherche d'emploi pour les nouveaux diplômés, l'instauration de la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable. Un conseil supérieur a été créé pour superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sous l'égide du Président.

84. La Chambre de la *zakat* islamique, mécanisme caritatif et volontaire de sécurité sociale, joue un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation de la justice sociale en partageant les ressources des gens fortunés avec les nécessiteux et les catégories socio-économiques les plus démunies. L'action de la Chambre s'étend à l'appui aux établissements d'enseignement et aux projets concernant la santé, aux instituts d'enseignement religieux et à la promotion de l'emploi des jeunes et des soins aux personnes âgées en milieu familial.

85. Le Gouvernement soudanais a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et a réorganisé un conseil national des personnes handicapées afin que 50 % de ses membres, ainsi que son président, soient des handicapés. De nouvelles études sont en cours sur la situation des personnes ayant divers handicaps, y compris l'autisme, et les travaux se poursuivent en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments internationaux dans ce domaine auxquels le Soudan est partie.

La séance est levée à 13 heures.